

Plan d'action 2018-2019

AXE 1 - STRATÉGIES DE COMMUNICATION ET IMAGE DE MARQUE DU RAAV

- ✓ Élaborer un plan de communication complet visant la modernisation de l'image du RAAV et une amélioration du nombre de ses membres de moins de 40 ans.
- ✓ Poursuivre les démarches entreprises auprès des écoles de formation en arts visuels et Universités pour familiariser les étudiants avec le RAAV et les aider en début de carrière. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Rejoindre les artistes où ils se trouvent par l'organisation d'événements dans diverses municipalités et régions, et par l'arrimage aux structures de communications existantes en région, dont les CRC.
- ✓ Procéder à la révision complète de notre site internet tout particulièrement dans le but de mieux mettre en valeur les services aux membres, d'en faciliter la navigation et d'en faire un centre d'information complet et convivial.

AXE 2 - GOUVERNANCE DU RAAV, REPRÉSENTATIVITÉ ET CONCERTATION

- ✓ Poursuivre l'expérience de notre antenne à Québec et en développer une nouvelle dans une autre région, si possible financièrement. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Optimiser la représentativité du RAAV, notamment en poursuivant nos efforts pour rejoindre les artistes autochtones et ceux des communautés culturelles.
- ✓ Identifier un(e) correspondant(e) en milieu autochtone.
- ✓ Créer des liens avec des associations ou groupes représentant les artistes atypiques ou œuvrant en arts actuels, numériques, médiatiques ou interdisciplinaires.
- ✓ Renforcer nos liens avec la communauté anglophone du Québec et avec les francophones hors Québec.
- ✓ Procéder à la révision des règlements généraux du RAAV et évaluer la possibilité de créer de nouvelles catégories de membres. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Comité d'admissibilité : établir les critères de reconnaissance des diffuseurs et mise à jour de la liste des diffuseurs reconnus. **en cours depuis 2017-2018**

AXE 3 – ACTIONS POLITIQUES ET LOBBYING

- ✓ Participer activement au processus de révision de la Loi sur le droit d'auteur en renforçant le droit d'exposition et en faisant intégrer le droit de suite. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Poursuivre nos démarches auprès du gouvernement québécois visant à modifier la Loi S-32.01.
- ✓ Participer au processus de révision du Guide pratique pour la tenue d'expositions dans le réseau Accès culture de la Ville de Montréal. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Développer un guide des meilleures pratiques auprès des artistes pour les municipalités du Québec via l'Union des municipalités du Québec et le Réseau les Arts et la Ville.
- ✓ Politique d'intégration de l'art à l'architecture : poursuivre les discussions avec le Ministre de la culture et des communications concernant la révision du décret d'application de cette politique. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Ouvrir les discussions avec le service de la culture de la Ville de Montréal concernant la délégation de la politique du 1%.

AXE 4 - DÉVELOPPEMENT DE PROJETS MOBILISATEURS

- ✓ Poursuivre le développement de l'ENOAC, en partenariat avec l'APASQ, le CMAQ et IQ.
- ✓ Poursuivre avec CARFAC le développement de Droits d'auteur Arts visuels (COVA-DAAV), notre société de gestion collective. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Améliorer la visibilité du Fonds Serge Lemoyne pour stimuler la donation.

AXE 5 – AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- ✓ Surveiller l'application de l'accord-cadre renouvelé signé avec le Musée des beaux-arts du Canada. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Suite au renouvellement de l'accord-cadre avec le MBAC, identifier au moins une nouvelle cible parmi les institutions collectionneuses de juridiction fédérale.
- ✓ Conclure une entente de diffusion des œuvres artistiques avec l'Association des Musées canadiens.
- ✓ Bonifier et compléter l'entente partielle intervenue en décembre 2015 avec la Société des musées du Québec pour l'établissement d'une grille de redevances de droits d'auteur pour des projets de numérisation et de mise en ligne numérique.
- ✓ S'inspirer de l'entente intervenue en juillet 2015 avec les quatre grands Musées du Québec (notamment le Musée nationale des Beaux-Arts du Québec, le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée de la civilisation du Québec et le Musée des Beaux-Arts de Montréal) pour l'étendre à d'autres institutions de moindre envergure.
- ✓ Poursuivre le développement de notre offre de cours spécialisés pour les artistes en nous basant sur leurs besoins et développer des offres conjointes avec le CMAQ et le RAIQ. **en cours depuis 2017-2018**
- ✓ Obtenir d'autres institutions collectionneuses qu'à l'instar de Loto Québec elles modifient leur contrat d'acquisition en tenant compte des droits d'auteur et en les rémunérant.
- ✓ Clinique juridique : mise sur pied d'une clinique juridique à l'intention de nos membres (environ 5 durant l'année).
- ✓ Analyser la faisabilité de mettre en place des assurances et un REER collectif.